



Situation mensuelle comptable des collectivités locales (SMCL)

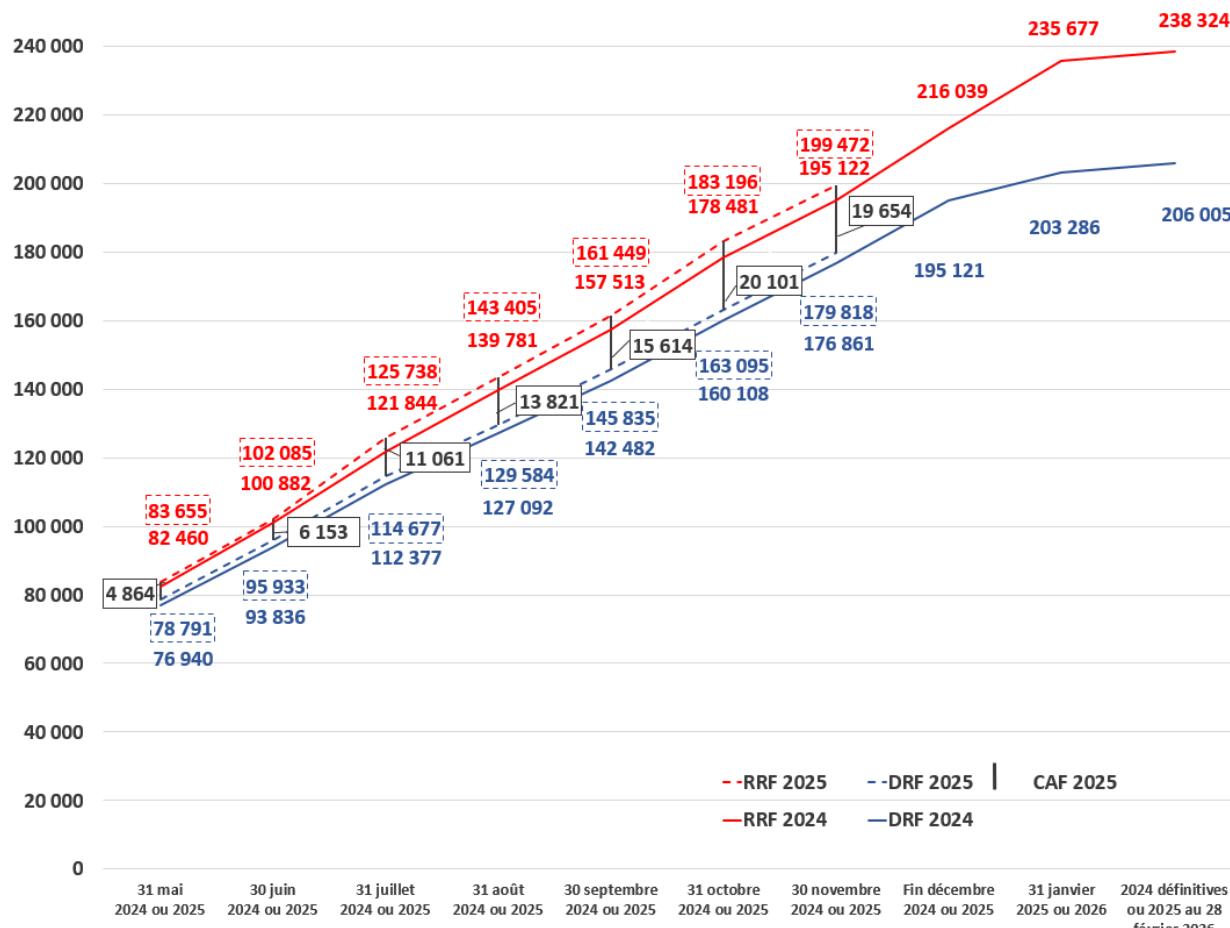
Situation 2025 au 30 novembre 2025

Septième situation au titre de l'année 2025, cette SMCL est, comme toute situation précoce en cours d'année, fortement marquée par des rythmes d'enregistrements en comptabilité qui peuvent varier d'une année sur l'autre et en fonction des pratiques locales. Les résultats présentés doivent donc être interprétés avec une prudence particulière. La situation des départements est impactée par un titrage annuel (0,8 Md€) réalisé par une collectivité plus tôt en 2025 (en mai) qu'en 2024 (en décembre). Ce décalage temporel se répercute sur l'évolution de l'épargne brute et l'épargne nette de cette strate et aussi de l'ensemble des collectivités locales.

Recettes

Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) de l'ensemble des collectivités locales sont en hausse au 30 novembre 2025 sur un an (+2,2 %, soit +4,4 Md€), liées notamment à la hausse des recettes fiscales (+2,5 %, soit +3,5 Md€). En ne retenant pas en 2024 et 2025 la collectivité au titrage atypique citée supra, la croissance des RRF (+1,9 %, soit +3,6 Md€) et des recettes fiscales (+2 %, soit +2,7 Md€) serait plus limitée.

Evolution des RRF et DRF 2024 et 2025 (en M€) - Toutes collectivités



Dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) des collectivités augmentent (+1,7 % soit +3 Md€), notamment sous l'impulsion des frais de personnel (+2,2 % soit 1,5 Md€), des achats et charges externes (+2,7 % soit +0,9 Md€) ainsi que des frais de séjour (+3,7 % soit +0,5 Md€). Au 30 novembre 2025, les allocations individuelles de solidarité (AIS) versées par les départements sont en croissance de +1,9 % (+0,3 Md€), dont +9 % pour la prestation de compensation du handicap (+0,3 Md€), +1,4 % pour le RSA (+0,1 Md€) et -0,6 % pour l'aide personnalisée pour l'autonomie (-40 M€). Les participations versées par les départements et les régions diminuent (-10,6 % soit -0,5 Md€).

Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) en M€	Exécution 2023 au 30 novembre 2023	Exécution 2024 au 30 novembre 2024	Exécution 2025 au 30 novembre 2025	Evolution sur la période 2023-2025	Évolution 2024/2023	Evolution 2025/2024
Communes	68 819	72 192	73 625		4,9%	2,0%
GFP	22 929	24 529	25 305		7,0%	3,2%
Départements	55 531	57 972	58 638		4,4%	1,1%
Régions	21 230	22 168	22 251		4,4%	0,4%
Total	168 508	176 861	179 818		5,0%	1,7%

Les **dépenses d'investissement** augmentent pour le bloc communal (+6 % soit +2,6 Md€) mais diminuent pour les départements (-4,3 % soit -0,5 Md€) et les régions (-7,6 % soit -1,1 Md€).

Dépenses réelles d'investissement (DRI) en M€	Exécution 2023 au 30 novembre 2023	Exécution 2024 au 30 novembre 2024	Exécution 2025 au 30 novembre 2025	Evolution sur la période 2023-2025	Évolution 2024/2023	Evolution 2025/2024
Communes	27 840	29 883	31 433		7,3%	5,2%
GFP	11 370	12 685	13 688		11,6%	7,9%
Départements	12 604	12 227	11 703		-3,0%	-4,3%
Régions	12 891	14 375	13 282		11,5%	-7,6%
Total	64 704	69 170	70 106		6,9%	1,4%

La progression des **dépenses totales** (DRF et DRI hors remboursement d'emprunt) de l'ensemble des collectivités s'élève à +1,4 % au 30 novembre 2025 par rapport au 30 novembre 2024.

Dépenses totales en M€	Exécution 2023 au 30 novembre 2023	Exécution 2024 au 30 novembre 2024	Exécution 2025 au 30 novembre 2025	Evolution sur la période 2023-2025	Évolution 2024/2023	Evolution 2025/2024
Communes	91 334	96 876	99 891		6,1%	3,1%
GFP	32 265	35 132	36 786		8,9%	4,7%
Départements	65 390	67 613	67 601		3,4%	0,0%
Régions	32 133	34 353	33 068		6,9%	-3,7%
Total	221 121	233 975	237 346		5,8%	1,4%

Solde

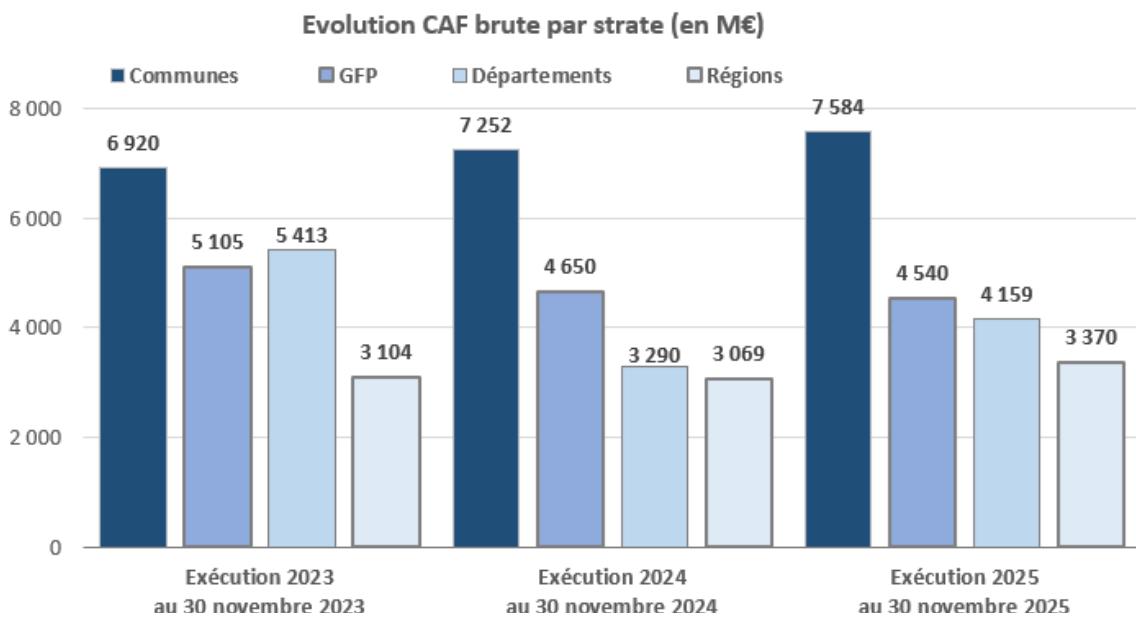
L'épargne brute (ou capacité d'auto financement – CAF brute) est la différence entre les recettes et les charges de fonctionnement d'une collectivité. Cette épargne brute permet d'identifier la part de ressources restant disponible pour investir ou rembourser les emprunts d'une collectivité, après paiement des charges récurrentes.

L'épargne brute globale des collectivités locales s'élève à 19,7 Md€ au 30 novembre 2025, en augmentation par rapport à celle constatée au 30 novembre 2024 (18,3 Md€ soit +7,6 %) sans revenir au niveau du 30 novembre 2023 (20,5 Md€).

L'épargne brute augmente pour les communes, les départements et les régions et diminue pour les GFP par rapport à 2024 (avec pour certains départements, une régularisation des pratiques de titrage des DMTO).

Pour les départements, cette hausse de l'épargne brute doit toutefois être relativisée en raison du titrage annuel (0,8 Md€) de fractions de TVA réalisé par une collectivité plus tôt en 2025 (en mai) qu'en 2024 (en décembre). L'amélioration de l'épargne brute serait donc plus limitée (+3,2 % et +3,4 % toutes strates confondues) en ne retenant pas cette collectivité en 2024 et en 2025 à date.

Epargne brute (CAF brute) en M€	Exécution 2023 au 30 novembre 2023	Exécution 2024 au 30 novembre 2024	Exécution 2025 au 30 novembre 2025	Evolution sur la période 2023-2025	Évolution 2024/2023	Evolution 2025/2024
Communes	6 920	7 252	7 584	↗↗	4,8%	4,6%
GFP	5 105	4 650	4 540	↘	-8,9%	-2,4%
Départements	5 413	3 290	4 159	↗	-39,2%	26,4%
Régions	3 104	3 069	3 370	↗	-1,1%	9,8%
Total	20 541	18 261	19 654	↘	-11,1%	7,6%



L'épargne nette (ou CAF nette) est l'épargne brute après déduction des remboursements de dettes.

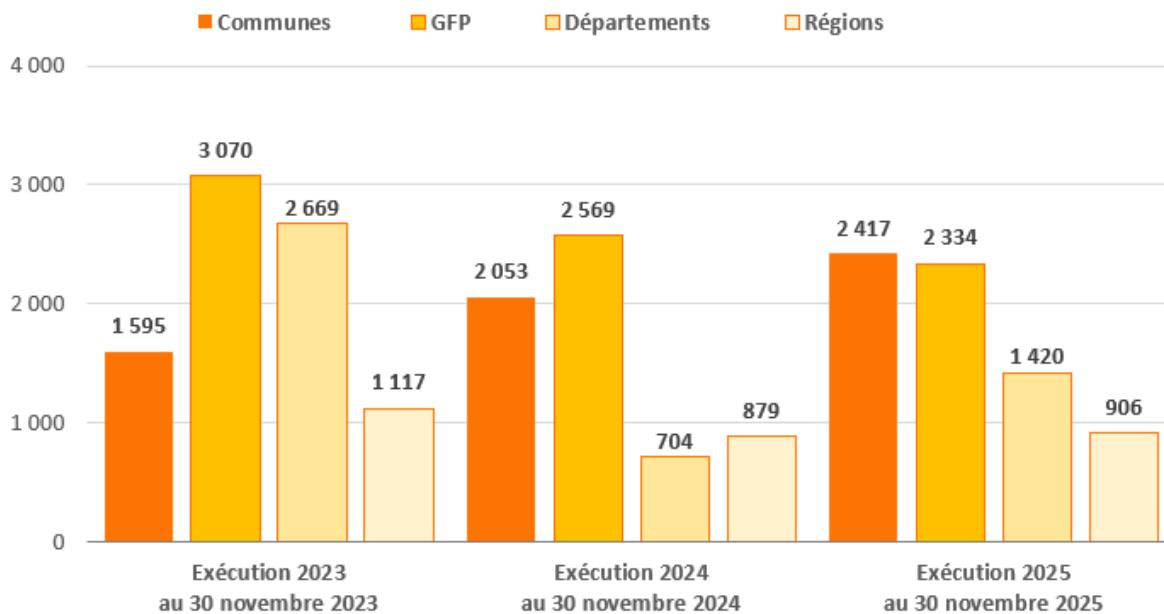
L'épargne nette 2025 de l'ensemble des collectivités locales est positive (7,1 Md€) au 30 novembre 2025. Elle est supérieure à celle constatée au 30 novembre 2024 (6,2 Md€) et en baisse par rapport à son niveau de 2023.

Sur un an, elle suit la même tendance que l'épargne brute : elle augmente pour les communes, les départements et les régions et diminue pour les GFP.

Pour les départements, la hausse de l'épargne nette est impactée, tout comme pour l'épargne brute, par le tirage annuel (0,8 Md€) réalisé plus tôt par une collectivité en 2025. En ne retenant pas cette collectivité en 2024 et en 2025 à date, l'épargne nette baisserait pour les départements (-2,1 %) et serait ramenée à +1,9 % pour l'ensemble des strates.

Epargne nette (CAF nette) en M€	Exécution 2023 au 30 novembre 2023	Exécution 2024 au 30 novembre 2024	Exécution 2025 au 30 novembre 2025	Evolution sur la période 2023-2025	Évolution 2024/2023	Évolution 2025/2024
Communes	1 595	2 053	2 417	/\	+28,7%	+17,7%
GFP	3 070	2 569	2 334	/\	-16,3%	-9,1%
Départements	2 669	704	1 420	/\	-73,6%	+101,6%
Régions	1 117	879	906	/\	-21,3%	+3,0%
Total	8 451	6 205	7 076	/\	-26,6%	14,0%

Evolution CAF nette par strate (en M€)

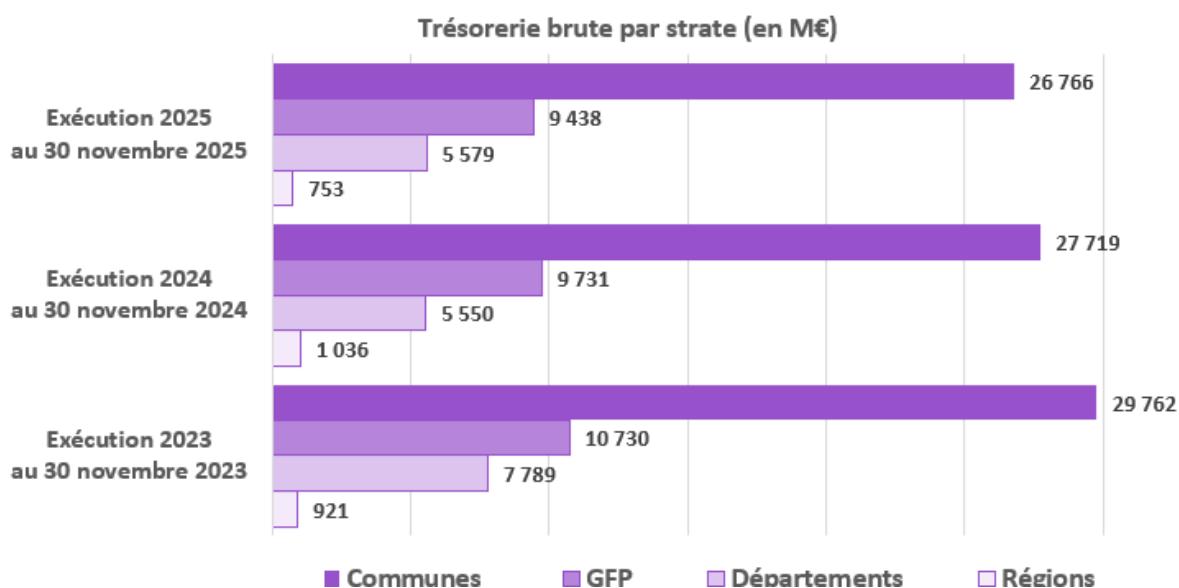


Trésorerie

La **trésorerie** correspond au montant des fonds déposés sur le compte au Trésor (compte 515).

La trésorerie des collectivités locales s'élève à 42,5 Md€ à fin novembre 2025. Elle diminue à date par rapport à 2024 (44 Md€) et 2023 (49,2 Md€).

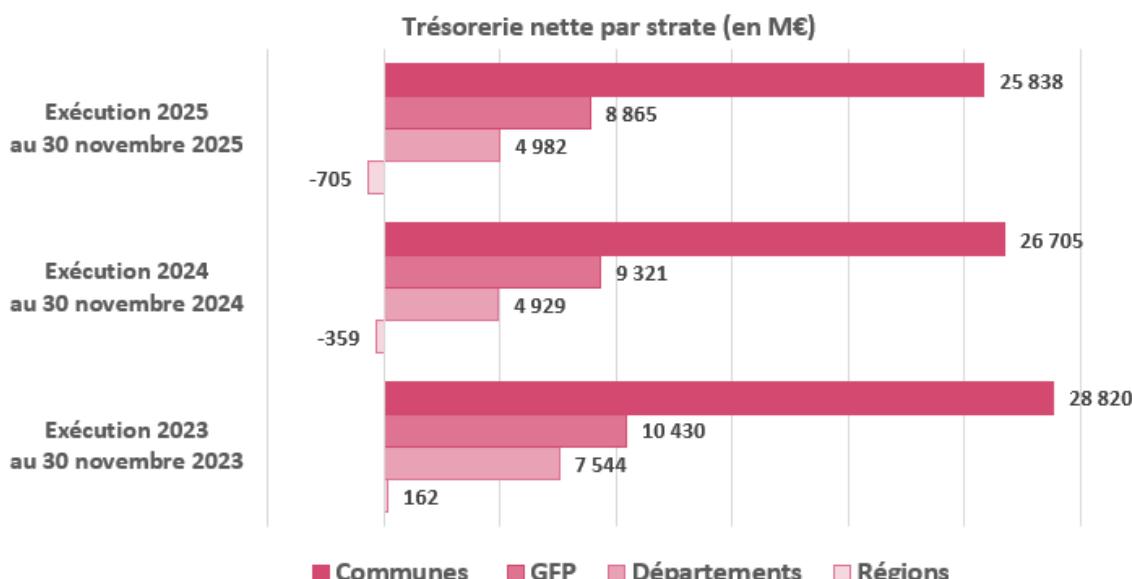
Trésorerie brute en M€	Exécution 2023 au 30 novembre 2023	Exécution 2024 au 30 novembre 2024	Exécution 2025 au 30 novembre 2025	Evolution sur la période 2023-2025	Évolution 2024/2023	Évolution 2025/2024
Communes	29 762	27 719	26 766	—	-6,9%	-3,4%
GFP	10 730	9 731	9 438	—	-9,3%	-3,0%
Départements	7 789	5 550	5 579	—	-28,7%	0,5%
Régions	921	1 036	753	—	12,5%	-27,3%
Total	49 202	44 036	42 536	—	-10,5%	-3,4%



La **trésorerie nette** correspond au montant des fonds déposés sur le compte au Trésor (compte 515), déduction faite des concours financiers à court terme (lignes de crédit de trésorerie, essentiellement).

La trésorerie nette des collectivités locales s'élève à 39 Md€ au 30 novembre 2025, soit un niveau inférieur à celui de fin novembre 2024 (40,6 Md€) et fin novembre 2023 (47 Md€).

Trésorerie nette en M€	Exécution 2023 au 30 novembre 2023	Exécution 2024 au 30 novembre 2024	Exécution 2025 au 30 novembre 2025	Evolution sur la période 2023-2025	Évolution 2024/2023	Évolution 2025/2024
Communes	28 820	26 705	25 838	/	-7,3%	-3,2%
GFP	10 430	9 321	8 865	/	-10,6%	-4,9%
Départements	7 544	4 929	4 982	/	-34,7%	1,1%
Régions	162	-359	-705	/	-321,5%	-96,1%
Total	46 956	40 596	38 980	/	-13,5%	-4,0%



Remarque méthodologique

La Direction générale des Finances publiques (DGFiP), en tant que teneur de compte du secteur public local, centralise mensuellement les balances comptables de l'ensemble des collectivités dont la comptabilité est tenue par un comptable de la DGFiP. Le champ retenu est celui des budgets principaux des communes, des groupements à fiscalité propre, des départements et des régions. Le suivi infra-annuel permet de comparer les recettes et les dépenses comptabilisées sur les exercices à une date donnée.

Cette évolution infra-annuelle doit être appréhendée avec précaution car elle est impactée, d'une part, par le rythme d'encaissement par les collectivités de leurs recettes (y compris versements de l'État, notamment la dotation globale de fonctionnement (DGF) et, d'autre part, par le rythme d'inscription en comptabilité de ces versements. Ces pratiques des collectivités peuvent varier d'une année sur l'autre, de même que la date de certains versements importants.

En raison du retard de titrage et de mandatement d'un conseil départemental consécutif à une cyberattaque intervenue en mai 2025, le budget concerné est exclu de la strate départementale et de la synthèse nationale, pour l'exécution infra-annuelle 2023-2024-2025 et pour l'exécution définitive 2024, afin de ne pas fausser la comparaison entre exercices.